

PROJET D'ADAPTATION DES NORMES DE CONSTRUCTION

MARTINIQUE

COMPTE RENDU DE REUNION

GROUPE DE TRAVAIL

BÉTON – ARMATURES – BÉTON ARMÉ

REF :	03/2020 BA
DATE :	Mercredi 22 janvier 2020
LIEU :	STAB - Ducos

Diffusion :

- Membres du groupe de travail Béton – Armatures – Béton armé
- AMPI
- DEAL
- Commission normalisation COBATY
- Site web CERC Martinique

Présents :

Dominique PECOME – STAB
Rémi FAURIE – APAVE
Damien CHAUVINEAU – EMPA/SIA
François-Xavier DAYEZ – ADA / ADA FAEP
Thomas FERYN – TREFIMA
Gabriel GERNER - SOCOTEC
Pascal BERRUET – ADA / STAB
Gregory LEFEBVRE - DEAL
Paul-Louis BOURROUILLOU – CERC Martinique
Gwladys BAUDEL – Directrice CERC Martinique
Jean-Yves BONNAIRE – Chargé de mission CERC Martinique

OBJET :

- Suites à donner à l'enquête DEAL relayée par la CERC sur les obligations des constructeurs en matière de respect des normes pour les bétons et armatures mis en œuvre dans les chantiers ayant bénéficié de financements publics
- Mission de diagnostic à confier au CSTB
- Feuille de route de la CERC 2020 -2022 - Organisation du groupe de travail « Béton – Armatures – Béton Armé »

Déroulé de la réunion (9h30 / 12h00)

Enquête DEAL qualité des bétons et des armatures

Les armaturiers et les bureaux de contrôle technique confirment qu'ils sont favorables à un rappel ferme des normes applicables, dans un premier temps, pour les chantiers ayant bénéficié de financements publics (logements sociaux, équipements publics de l'Etat et des collectivités publiques et leurs EPIC).

Cette obligation serait applicable aux maîtres d'ouvrages. Un rappel ciblé de la règle sera donc fait à ces derniers par le Préfet.

Il leur sera en outre demandé de s'assurer que les maîtres d'œuvre employés sur ces chantiers soient informés de ces obligations dès la réception du courrier de confirmation de l'autorité préfectorale. La CERC se propose également de diffuser ces dispositions au travers de son réseau de professionnels du secteur de la construction.

Note : la DEAL a produit un courrier bilan du Plan Qualité Béton en cours de diffusion

Mission à confier au CSTB

Suite aux constats des investigations conduites dans le cadre du Plan Qualité Béton et la réunion du 22 novembre 2019 avec les armaturiers, la DEAL a noté des limites à l'utilisation de l'Eurocode 8 « conception et dimensionnement des structures pour leur résistance aux séismes ».

Projet de cahier des charges :

1-réaliser un diagnostic de la situation avec la contribution des professionnels et experts martiniquais

Le diagnostic porterait sur :

- les études et documents d'exécution (conditions d'application des règles de calcul parasismique, faisabilité des plans de coffrage et de ferrailage, fiabilité des outils de calcul utilisés, ...) => Diagnostic à réaliser sur un sondage représentatif de dossiers d'exécution.

- les conditions d'exécution des ouvrages en béton armé (modalités d'utilisation des documents d'exécution, façonnage et positionnement des armatures, spécifications du béton commandé, mise en œuvre et vibration du béton, ...) => Diagnostic réalisé sur la base de plusieurs visites de chantier.

2-rédaction d'un guide technique des bonnes pratiques sur le volet « études et documents d'exécution » et sur le volet « mise en œuvre ».

Les professionnels martiniquais sont à présent invités à amender et/ou compléter cette ébauche de cahier des charges de manière à permettre à la DEAL de caler une offre.

Cette mission serait conduite dans le cadre de la feuille de route de la CERC Martinique et du Plan Qualité Béton de la DEAL voire du Plan Séisme Antilles.

Feuille de route CERC 2020-2022

Sur son programme d'actions 2020-2022 la CERC vise la production de **recommandations professionnelles locales** applicables aux marchés de fourniture de béton, de fabrication et de pose d'armatures pour béton armé.

Les armaturiers remettent aux participants à la réunion un projet de **charte de bonne conduite** entre les BET et eux (voir fiche jointe). Ce projet de charte vise à apporter des solutions aux problématiques précédemment signalées dans le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2019. Il convient donc pour la bonne compréhension de ce présent compte-rendu de se référer à celui de la dite-réunion de novembre dernier.

Cette charte décrit les bonnes pratiques à mettre en œuvre (recommandations) pour faciliter l'application de l'Eurocode 8 sur les projets réalisés localement. Le document permettrait également de déroger à l'Eurocode 8 sur quelques points particuliers mineurs sans toutefois remettre en cause les principes calculatoires de la norme. Ce document qui constituerait par exemple un guide local de recommandations professionnelles reconnu par les assureurs, les maîtres d'ouvrages et les professionnels du secteur serait donc une réponse :

- À la baisse de compétence de certains BET locaux, moins bien staffés en raison de la crise prolongée que traverse le secteur et qui s'appuient sans doute de manière excessive sur les seuls logiciels de calcul de structure BA existants.
- À l'inexpérience et la méconnaissance de certains BET nationaux de la zone sismique 5 parfois mal appréhendée par l'Eurocode 8
- Aux problèmes pratiques observés sur les chantiers de construction à la Martinique

Ce document ne pourrait en revanche constituer un moyen de réduire la concurrence sur les marchés de maîtrise d'œuvre, et les marchés de fabrication et de pose des armatures, en privilégiant les acteurs locaux au détriment d'éventuels acteurs nationaux.

Commentaires :

Modifications sur chantier : l'intensification de l'usage du BIM pourrait apporter des solutions pratiques. Fixer une limite claire pour l'obligation de production d'une fiche de modification. Les modifications mineures sur chantier pourront continuer à être effectuées sans obligation de recollement.

Prédalles : recommandations à discuter avec les fabricants industriels locaux

Enrobage des armatures : 5 cm extérieur et 3 cm intérieur – Revoir à la hausse l'épaisseur des voiles pour tenir compte des tolérances et des enrobages

Calles : harmonisation souhaitable sur la base des préconisations d'enrobages. Décisions à prendre avec les BET et les distributeurs de matériaux

L'objectif que se fixent les armaturiers est de finaliser cette charte au plus tard à la fin de cette année 2020.

La DEAL indique qu'une journée de formation destinée aux professionnels sera organisée dans les semaines à venir. Cette journée de formation portera sur :

- La qualité des bétons
- La qualité des armatures
- L'implication des compagnies d'assurance dans une démarche qualité des bétons-armés

Proposition de composition du groupe de travail « Béton – Armatures – Béton Armé »

- Industriels façonneurs d'armatures
- Poseurs d'armatures
- Industriels de Béton Prêt à l'Emploi
- Industriels préfabrication béton
- Entreprises de travaux de Gros-Œuvre
- Architectes
- Bureaux d'études techniques (qui doivent se fédérer pour un meilleur suivi de l'action)
- Bureaux de contrôle technique
- Bailleurs sociaux (neuf)
- DEAL
- CERC (assurera le secrétariat)

La CERC se chargera des invitations pour la première réunion du groupe de travail élargi.

Fréquence de réunion proposée : en attente réunion avec les bétonniers (+ le diagnostic du CSTB ?)

Prochaine réunion avec producteurs de Béton Prêt à l'Emploi à coordonner avec la DEAL dans le cadre du Plan Qualité Béton

Prochaine réunion élargie à l'ensemble des membres du groupe de travail - Béton – Armatures – Béton Armé : courant mars 2020 – date à confirmer

Pièces jointes :

- Tableau de classement des entreprises de façonnage et pose d'armatures vis-à-vis de la normalisation NF
- Proposition de contenu d'une charte entre les bureaux d'études techniques et les armaturiers pour la conception d'ouvrages en béton armé en zone à risque cyclonique et risque sismique zone 5

